# ANNALES

DE LA

# SOCIÉTÉ ENTOMOLOGIQUE DE FRANCE

## LÉPIDOPTÈRES HÉTÉROCÈRES

DES

## MASCAREIGNES ET DES SEYCHELLES

(Mission scientifique de M. P. Carié, 1910-1913)

par J. de Joannis.

[Avec la planche 1.]

#### NOCTUIDAE

Eriopus Cariei, n. sp. (pl. 1 fig. 1) — Exp. al. : 33 mm. Capile, palpis, collari, thorace, pedibus brunneis; abdomine griseo. Anticis nigrobrunneis, margine pallidiore. Basilari ad costam duabus maculis nigris indicata, in cellula anguste protracta et exinde recta usque ud venam 1 albido-flavescentem. Antemediana ad costam duabus strigis roseo-brunneis notata, deinde in angulum acutissimum excurrente, postea duplici, pallida, oblique ad marginem internum vergente; postmediana duabus roseis strigis indicata, hinc costae parallela, dein recurva, late violacea, obsoleta, nigro-brunneo exterius marginata: subterminali obsoletu; lunulis marginalibus nigris; orbiculari obliqua numerum 8 fiqurante; reniformi obliqua, albido-flavescenti delineata, et striga rosea divisa. Margine externo ad venam 4 angulato, penicillo squamoso ad marginem internum. Posticis brunnescentibus, lunula disculi saturatiore. Infra: anticis brunnescentibus, margine interno albescenti, reniformi nigra, subterminali leviter indicata; posticis albescentibus, tunula nigra, postmediana nigra, vivida, denticulata, subterminali leviter indicata.

Tète brune ainsi que les palpes; collier brun noir, traversé et hordé de lignes fines plus claires; thorax brun avec quelques écailles plus claires; pattes brunes; abdomen grisâtre. Ailes antérieures brun noir.

Ann. Soc. ent. Fr., LXXXIV [1915].

le bord externe brun clair tranchant vivement avec le reste de l'aile. Ligne basilaire marquée à la côte par deux traits rosés bordés de noir, formant ensuite une sorte de boucle allongée dans la cellule, puis droite jusqu'à la nervure 1. Antémédiane marquée à la côte par deux traits brun rosé terne séparés et bordés par des taches noires, se courbant ensuite extérieurement et formant un angle très aigu dont le sommet est à la base de la nervure 3, puis, de là, revenant obliquement au bord interne en deux traits parallèles, blanchâtres jusqu'à la nervure 1, rose terne de là jusqu'au bord. Postmédiane commencant à la côte peu après le milieu de l'aile par deux traits rose terne séparés et bordés par du noir, recourbée fortement presque aussitôt et remontant parallèlement à la côte en deux traits rosés qui bientôt se recourbent, s'effacent un peu devenant violet pâle, ainsi que toute la région qu'ils traversent, en descendant en ligne régulièrement sinuée jusqu'au bord interne. Extérieurement, cette région violacée est bordée d'une ligne brun noir très nette, coupée de nervures claires, largement triangulaire à la côte, se rétrécissant jusqu'à la nervure 6, formée au delà de lunules noires, anguleuse en dehors sur la nervure 4, réduite à un trait entre les nervures 2 et 3 et de nouveau anguleuse sur la nervure 4. Subterminale peu distincte, longeant cette ligne noire; bord marqué de lunules brunâtres, liserées de blanchâtre intérieurement. Nervures marquées en brunâtre clair, sauf 1 qui est blanchâtre, et 44 et 12 qui sont rose terne. Orbiculaire oblique, étranglée en forme de 8, dessinée en blanc jaunâtre et reliée au contour de la réniforme par un trait de même couleur; celle-ci oblique, limitée par du blanc jaunâtre et divisée par un trait rosé terne.

En dessous : supérieures brunâtres, uniformes, sauf le bord interne qui est blanchâtre, avec l'indication de la réniforme en noirâtre et une trace pâle de la subterminale; inférieures blanchâtres avec une lunule noirâtre centrée de blanchâtre, la postmédiane brun noirâtre, très saillante, festonnée et sinueuse, la subterminale légèrement indiquée en noirâtre.

Une ♀ de cette belle espèce a été prise à Curepipe, le 24 décembre 1910, par M. P. Carié. grâce auquel la faune de l'Île Maurice peut être étudiée avec tant de profit; je me fais un plaisir de lui dédier cette espèce remarquable.

Araeoptera obliquifascia J. de Joann. (Bull. Soc. ent. Fr., [4940], p. 201). — L'ai décrit autérieurement cette espèce, mais elle n'avait pas encore été figurée. L'avais fait préparer l'aquarelle d'après l'exemplaire type pris en juin 1905 par M. P. Carlé. Celui-ci a pris un nouvel

exemplaire mieux conservé, le 5 février 1912. Cet exemplaire a le bord externe de l'aile supérieure notablement plus teinté de violacé noirâtre que le type qui était un peu frotté, et, tout le reste de l'insecte concordant parfaitement avec l'exemplaire typique, j'ai fait renforcer la teinte de la région marginale en conséquence, pensant me rapprocher ainsi mieux de ce que devait être le type à l'état frais (pl. 1, fig. 44). Sir George F. Hampson a publié une description de cette espèce au tome X de son Catalogue of the Lepidoptera Phalaenae, p. 25, p. 796. Il y signale dans la région marginale : « a dark subterminal patch at discal fold ». C'est précisément ce qui reste le plus clairement, sur le type, de ce bord noirâtre, mais ce « patch » n'est que l'extrémité d'une ombre violacée qui envahit presque tout le bord. On se rendra bien compte des différences en comparant la figure donnée ici avec celle, un peu schématique, donnée par Sir G. F. Hampson, pl. cl.u. fig. 4.

Eublemma pyrosticta J. de Joann. (Bull. Soc. ent. Fr., [1940]. p. 202). — Cette espèce a été également décrite par Sir George F. Hampson (op. cit., p. 98) et figurée pl. cl., fig. 9. Sur cette figure l'abdomen a été dessiné d'après les vraisemblances, car le type, encore unique, a l'abdomen brisé. J'en donne une nouvelle figure ici (pl. 1, fig. 3).

Lophoruza mascarena J. de Joann. (Bull. Soc. ent. Fr., [4910], p. 203). — Également décrite et figurée par Sir George F. Hampson (op. cit., p. 230, pl. cl.v. fig. 26). Aux dates citées antérieurement ajouter : 43 et 23 janvier 4914, 31 octobre 4944. (Pl. 1, fig. 9).

Sarrothripa mauritia J. de Joann. (Ann. Soc. ent. Fr., [1906], p. 474, pl. 9, fig. 6).

M. P. Carié a fait de nombreux élevages de cette espèce. Voici le résumé de ses observations.

« Les chenilles, d'un jaune verdâtre très pâle, se trouvent toujours en petits groupes de 3 à 8 sur les feuilles très tendres, ou mieux sur les bourgeons du goyavier (*Psidium pomiferum* L.) et du jamblonnier (*Eugenia jambolana* D. C.), mesurant peu après l'éclosion 2 millimètres. Adultes, elles sont vert pâle ou rougeâtre pâle, et mesurent environ 15 millimètres. Je n'ai pu établir exactement à quoi était due la différence de coloration chez cette chenille.

« Quoique j'en aie fait plus d'une vingtaine d'élevages qui m'ont donné une centaine d'éclosions, je n'ai jamais trouvé la nymphe sur les arbres dont se nourrit la chenille. En captivité, la nymphose se fait soit dans des feuilles sèches, soit sur les parois de la hoîte d'élevage » (Carié).

La chenille a été rencontrée à partir du 6 octobre, son abondance diminue à partir d'avril, mais, tant à Curepipe qu'à Mondésert, des éclosions obtenues de mai à juillet montrent que la chenille se rencontre encore beaucoup plus tard. La durée moyenne depuis la mise en cocon jusqu'à l'éclosion est de onze jours et demi; la chrysalide se forme dans le cocon au bout d'un jour. Il existe une première époque d'apparition bien nette d'octobre à avril avec maximum en décembre et janvier; les quelques éclosions observées soit à Curepipe, soit à Mondésert de mai à juillet pourraient correspondre à une seconde génération.

Bryophilopsis nesta Fletch. (Trans. Linn. Soc. London, [1910], p. 273, pl. 47, fig. 4). — Cette espèce a été découverte par M. T. Bainbrigge-Fletcher aux lles Providence; il indique comme localité: S. Providence. Sir G. F. Hampson (Cat. Lep. Phal., XI, p. 315) dit de son côté: Seychelles Is.. Cerf l. L'Ile Cerf est bien au sud des lles Providence; cet archipel réuni aux Farquhar, bien séparé des Seychelles, se trouve à l'est des Aldabra, dans le prolongement de Madagascar, mais sa faune se rattache beaucoup plus à celle des Seychelles qu'à celle de Madagascar.

M. P. Carié a retrouvé cette très intéressante espèce à l'Ile Maurice; il en a pris un couple à Chaland (Maurice, S. E, au niveau de la mer). un ♂ 28 août 4914, une ♀ 47 octobre 1914. La ♀ n'a pas encore été décrite. L'exemplaire ci-dessus diffère du ♂ par un caractère : la tache blanche comprise entre les lignes antémédiane et postmédiane, au-dessous de la tache réniforme, est entièrement remplacée par une tache noire. La teinte générale de l'aile supérieure est aussi un peuplus claire dans son ensemble.

Rivula dispar, n. sp. (pl. 1, fig. 5, 6). — Exp. alar.: 46-20 mm. — S. Capite, palpis, thorace rufis, abdomine obscuriore, femoribus tibiisque rufis, tarsis brunneis, albido annellatis. Tibiis mediis incrassatis, rufo cristatis superne, longum penicillum nigrum inferne ferentibus; antennis ciliatis. Anticis rufis, linea subbasali striga nigra ad costam indicata: untemediana verticali, leviter ad plicas denticulata, quandoque nigro referta: ultra ipsam, ad costam striga nigra albo externe marginata, et inde quatuor strigis costalibus albidis; postmediana prope apicem incipiente, leviter incurvata et ad plicam dorsalem angulata, e punctis nigris centro albido notatis efformata: subterminali renas nigrescentes albido interrumpente. Reniformi magna, elliptica, punctis nigris cincta et quandoque nigro omnino referta. Posticis fuscis, ciliis pallidis. Infra: anticis fuscis, costa rufa strigis albidis notata, margine

interno albescente; posticis albidis, nigro squamatis et rufo plus minusce tinctis, lunula et lineis duabus post ipsam levibus, nigrescentibus.

- Q. Colore differt: capite, thorace et alis anticis superne griseo violascentibus; tineis et muculis iisdem at obsoletis; reniformi quandoque nigro referta ut in S. Infra: anticis arctius rufo costatis et albido interne marginatis. Tibiis mediis non incrassatis nec penicillo nigro instructis.
- of. Tête, palpes, thorax en dessus et en dessous roux, abdomen un peu noirâtre, touffes anales roux clair; cuisses et tibias roux, tarses brun foncé. unuelés de blanchâtre. A la deuxième paire de pattes, le tibia est rentlé, fortement garni d'écailles rousses formant crète en dessus, et creusé en dessous d'un sillon renfermant une forte touffe de poils noirs. Antennes garnies de cils isolés de moyenne longueur. Ailes antérieures rousses, ligne basilaire marquée par un trait noir à la côte. Antémédiane verticale, un peu sinueuse, présentant deux angles courts rentrant sur les plis, épaisse, plus ou moins fortement remplie de noir sur lequel se détache, plus ou moins, une sorte de chapelet de points gris blanchâtre. Un peu au delà, sur la côte, un court trait noir, sinueux, doublé extérieurement de blanc; ce trait est parfois relié à l'antémédiane par une liture noire le long de la côte. Au delà la côte est finement liserée de noir jusqu'à l'apex et marquée de quatre traits costaux blanes. Postmédiane débutant assez près de l'apex, très légèrement courbe, un peu oblique, avec un court angle rentrant sur le pli dorsal; elle est formée de points noirs discontinus centrés ou lunulés de blanc grisatre. Subterminale très voisine du bord, formée de taches claires interrompant les nervures qui sont légèrement marquées en noir dans la région marginale, surtout près de l'apex. Frange concolore. Réniforme grande, ovale, marquée par une ceinture de points noirs et parfois complètement remplie de noir. Inférieures gris noirâtre uniforme, la frange plus claire. Dessous des supérieures noirâtre, sans dessins, avec la côte rousse portant des traits costaux blancs comme en dessus, et le bord interne blanchâtre; inférieures blanchâtres, plus ou moins complètement lavées de roux et saupoudrées de noir; lunule cellulaire, postmédiane et subterminale marquées par des écailles noirâtres plus abondantes.
- La Q est de même forme, de même taille (plutôt un peu plus grande), mais elle différe : premièrement par les tibias médians qui sont normaux et les antennes non ciliées, secondement par la coloration, les ailes supérieures sont d'un gris violacé plus on moins foncé, les dessins sont les mêmes, mais moins saillants, parfois peu visibles;

la réniforme est tantôt indiquée par un contour brunâtre, tantôt remplie entièrement de noir, comme parfois chez le J. En dessous ces ailes sont noirâtres, beaucoup plus étroitement bordées de roux à la côte et de blanc au bord interne. La tête et le thorax sont de cette même couleur gris violacé.

Douze of et treize Q. Sur ce nombre 3 of et 4 Q ont la réniforme entièrement noire; j'ai fait représenter la Q qui présente ce caractère qui paraît plus rare chez ce sexe; 2 of et 2 Q ont la réniforme un peu rembrunie à l'intérieur; les autres exemplaires ont cette tache moins marquée. Les dates de captures s'échelonnent assez régulièrement du 2 janvier au 42 août, avec maximum de janvier à avril, minimum en mai et juin et, de nouveau, un maximum moins considérable en juillet. Tous ces exemplaires ont été pris à Curepipe par M. P. Carié.

### Trichypena, nov. gen.

Je propose ce genre nouveau pour l'insecte suivant qui est certainement très voisin des Hypena, mais s'en sépare absolument aussi. Les caractères qui le rapprochent des Hypena sont ceux-ci particulièrement : aux ailes supérieures 8 et 9 forment une aréole d'où partent 7 et 40; aux inférieures 3 part près du milieu de la nervure transverse; abdomen crèté tout du long. Les caractères qui l'en différencient sont au contraire : les palpes, qui sont droits, redressés obliquement et appliqués contre le front, le troisième article court; la présence de deux fortes touffes de cils très saillantes (bien visibles sur la figure 4) au bord interne des yeux; les antennes remarquablement épaisses, ciliées en dessous. — Ces caractères s'appliquent au J, car je n'ai pas vu la Q, du moins avec certitude; je reviendrai plus loin sur ce point.

La seule espèce que je connaisse a un aspect massif et carré, les ailes étant courtes et larges.

Trichypena quadra, n. sp. (pl. 1. fig. 4). — J. Exp. ular.: 30 mill. Capite, thorace, abdomine, pedibus brunneo-fuscis, tarsis albido teviter annellatis. Anticis mugis brunneis, grisco et rufo nebulosis. Lineis medianis tenuibus, nigris, rufo marginatis: antemediana sat regulariter convexa, ad plicam dorsalem anguluta: mediana verticali infra costam teviter versus basim deflexu, et ad plicam dorsalem ungulosa; postmediana duplici, sinuata, fusca, ad plicas ungulosa, parum conspicua; subterminali sinuata, ad plicas angulosa, punctis vigris exterius albido notatis constanti. Linea tenni nigra ad basim ciliorum: ci-

liis ipsis nigris, ad basim albidis. Posticis brunneo-fuscis, ciliis ut iu anticis. Infra, brunneo-fuscis, lunulis cellularibus nigris: et insuper, in posticis tantum, postmediana et subterminali nigris.

Tête et corps entier brun noirâtre, pattes de même couleur mais les tarses sont légèrement annelés de blanc. Ailes antérieures plus brunes, moins noirâtres, nuagées de gris et de roux; dessins peu saillants. Lignes médianes fines, noires, sur un fond roux; l'antémédiane légèrement convexe avec une saillie rentrant près du bord interne; médiane verticale, presque droite, la partie costale un peu rentrante et un angle rentrant sur le pli dorsal parfois un peu plus fortement: postmédiane peu visible, sinueuse, double, noirâtre, anguleuse sur les plis; subterminale sinueuse rentrant sur les plis, formée de points noirs éclairés de blanc en dehors. Un fin liseré noir précède la frange. celle-ci est blanche à la base et noire à la pointe. Inférieures brun noirâtre uniforme de même teinte que l'ensemble du corps. Frange comme aux supérieures. En dessous brun noirâtre encore de la même teinte; des lunules cellulaires noires aux quatre ailes et, aux inférieures, l'indication un peu vague des lignes postmédiane et subterminale noires.

Quatre exemplaires &, pris à Curepipe (550m) dont voici les dates de capture : 25 novembre 4906; décembre 4906; 23 décembre 4940; 2 juin 4942. Il y a donc deux générations.

Hypena hemiphaea, n. sp. (pl. 1. fig. 7). — Q. Exp. al.: 29 mm. Capite, palpis, thorace, abdomine, pedibus brunneo-fuscis; secundo palporum articulo porrecto, squamis supra incrassato, tarsis leviter albido annellatis. Anticis bicoloribus, parte basali saturate brunneis, marginali pallidiore. Antemediana recta, tenui; mediana ambas alae partes dividente. tenui, duplici, introrsum brunnea, extrorsum rosea, ad marginem internum verticali et exinde regulariter sed leriter exterius concava; regione marginali secus medianam pallide roseo-brunnea; postmediana duplici, fusca, parum conspicua, sinuata, ad plicas angulosa; subterminali huic parallela, e punctis nigris constanti: ad exitum cujus ad costam macula albida semirirculari, apicem attingente. Ante cilia linea tenui nigra discontinua. Posticis brunneo fuscis. Infra: alis brunneo-fuscis, tunula cellulari, postmediana et subterminali fuscis.

Tête, palpes, thorax, abdomen, pattes brun noirâtre uniforme; les palpes avec le second article porrigé et un peu renflé en dessus par des écailles, les tarses légèrement annelés de blanchâtre. Ailes partagées en deux parties : la moitié basilaire brune, foncée, la moitié exté-

rieure brun clair; antémédiane droite, brun clair, peu visible; médiane limitant les deux parties indiquées ci-dessus verticale au bord interne, régulièrement mais très légèrement arquée en dehors, fine, brun clair, liserée extérieurement de rose terne; la région claire qui lui succède est d'abord brun rosé pâle puis devient brun clair; cette région est traversée par une postmédiane double, sinueuse sur les plis, peu marquée; subterminale de même forme, formée de points noirs et terminée par une tache blanche costale, semicirculaire et atteignant l'apex. Liseré noir fin, discontinu, à la base de la frange; celleci foncée au milieu, claire à la pointe et à la base. Inférieures brun noir uni, frange blanchâtre. En dessous, les quatre ailes brun noir uni avec la lunule discocellulaire et les lignes postmédiane et subterminale légèrement indiquées en noir.

Sur un second exemplaire, les parties claires de l'aile supérieure sont blanchâtres au lieu d'être rosées.

Deux ♀, prises par M. P. Carlé à Curepipe, l'une en novembre 1905. l'autre le 25 août 1911.

M. Carié m'a communiqué un autre insecte voisin des deux espèces précédentes et capturé par M. d'Emmerez, en février 1912, à Kanaka. Cette localité est intéressante; située au centre de l'Île, un peu vers le sud-ouest, à 700 mètres d'altitude, c'est la seule région dans laquelle les forêts primitives soient relativement intactes.

L'insecte en question est une Q, le dessin se rapporte assez bien à celui d'Hupena hemiphueu, caractérisé surtout par la médiane arquée légèrement, très régulière, suivie d'une région claire, mais les palpes semblent l'en écarter absolument; au lieu d'avoir l'allure de ceux des Hypena, porrigés, droits, horizontaux, ils sont appliqués contre le front, très obliques, avec le troisième article droit, assez long. Ceux d'H. hemiphaea sont très écailleux en dessus et en dessous; ici ils paraissent n'avoir aucune écaille saillante en dessous. Cette position des palpes rappelle tout à fait celle que l'on observe au contraire chez Trichypena quadra; toutefois le troisième article est ici notablement plus long que chez le de cette espèce, décrit plus haut; le deuxième article diffère aussi par l'absence d'écailles saillantes en dessous, comme je le disais tout à l'heure. Mais ces détails pourraient tenir à la différence de sexe. Seulement ici c'est le dessin des ailes qui diffère nettement, T. quadra ayant la médiane verticale, deux fois sinuée et non suivie d'une éclaircie blanchâtre ou rosée. Il semble difficile de rapporter cet exemplaire à l'une ou à l'autre espèce, et plus prudent d'attendre un supplément d'information.

Catada obscura J. de Joann. (Ann. Soc. ent. Fr., [1906]. p. 175, pl. 9, fig. 7) — Quelques exemplaires, pris par M. P. Carlé à Curepipe (550 m.), permettent de donner quelques indications sur les époques d'apparition : 44 novembre 4941; mars 4907; 40 avril 4943, mai 4905. Ceci indique deux époques d'apparition, l'une au printemps (novembre), l'antre à l'automne (mars à mai).

#### GEOMETRIDAE

Coremia eugraphata, n. sp. (pl. 4, fig. 43). — J. Exp. al.: 34 mm. Capite, palpis, thorace brunneis leviter violaceis, collari nigro, brunneo marginuto: abdomine paulo pallidiore, segmentis leviter albo marginatis, et singulis duplici macula nigro-brunnea elongata insignitis; pedibus concoloribus, tarsis pallidis. Antennis pallide brunneis, pectinatis, laminis paulatim decrescentibus et ad 45 antennae evanescentibus. Anticis brunneis, linea subbasali patlidu, regulariter conve.ca, antemediana duplici, leviter ad plicas ungutata et ibidem exterius nigro-brunneo adumbrata; puncto cellulari nigro; postmediana duplici, leviter angulata ad plicas; subterminali denticulata: margine nigro-punctato; ciliis pallidis. Posticis brunneo-griscis, puncto cellulari praesenti, lineis ut in anticis sed obsoletis prueterquam in margine interno et externo. Infra: brunneo-grisco, punctis cellularibus valde conspicuis, lineis ut supra, sed, in anticis, tantum in regionibus costali et externa indicatis, in posticis, tantum in regione postmedianu.

Tête, palpes et thorax brun légèrement violacé, le collier bordé de brun noir; abdomen un peu plus clair, les segments légèrement liserés de blanc et marqués de deux taches noires, géminées, étroites, allongées; le dessous du corps et les pattes un peu plus clairs, les tarses plus pâles. Antennes brun clair, fortement pectinées à la base; les pectinations diminuant graduellement et cessant aux 4,5 environ de la longueur de l'antenne.

Ailes brun violacé, ombrées de brun foncé et marquées de lignes claires, saillantes et peu profondément anguleuses. Aux antérieures, avant la ligne antémédiane, près de la base, une bande peu saillante, limitée par deux petites lignes pâtes. l'extérieure anguleuse près de la côte, et suivie d'une ligne très saillante et très régulièrement convexe. Ligne antémédiane double, un peu anguleuse sur les plis, divisée par une fine ligne brune; la ligne médiane représentée par une région centrale sans lignes, où se trouve une petite tache noire cellulaire et limitée de part et d'autre par deux fines lignes brunes, parallèles à l'antémédiane dans leur ensemble, l'extérieure finement festonnée;

ces lignes sont bordées finement de clair extérieurement à l'espace central. Les régions comprises entre cette bande médiane et les lignes autémédiane et postmédiane sont traversées chacune par deux lignes brunes fines, parallèles aux autres; de plus, dans ces mêmes régions, les plis sont largement teintés de brun foncé. Ligne postmédiane claire, double, divisée par une ligne brune, comme l'antémédiane, rentrant légèrement sur les plis, un peu festonnée extérieurement et suivie d'une ligne brune avant la subterminale; celle-ci blanche, régulière, parallèle au bord externe, festonnée. Espace terminal plus clair, une série marginale de comples de points noirs divisés par les nervures. Frange claire, brunâtre à la pointe. Inférieures gris brunâtre clair, avec un point cellulaire, comme aux supérieures, mais moins saillant; les dessins se continuant des ailes supérieures sur les inférieures, mais les dessins antémédians visibles seulement par leur terminaison sur le bord abdominal, les autres plus visibles mais marqués surtout aux bords abdominal et externe.

En dessous, gris brunâtre clair, avec le point cellulaire très fort aux quatre ailes et les dessins du dessus reconnaissables, aux supérieures à la côte et au bord externe, aux inférieures dans la région postmédiane.

Un of de cette belle espèce a été capturé, par M. Ch. Alluaud, lors de son voyage à l'île Maurice, en 1894.

Synopsia distinctaria, n. sp. (pl. 1, fig. 10). — Q. Exp. al.: 33 mm. Capite, thorace et pedibus pallide brunneis; collo, infra caput, atbo. Alis pullide brunneis, albido et rubescenti pallide brunneo nebulosis strigulatisque. In unticis, antemediana ad costum macula nigra notata, dein convexa et exinde obliqua, leviter denticulata usque ad marginem internum; lunula discocellulari nigra, vuga; mediana antemedianae parallela sed denticuluta praeterguam a vena 2 ad marginem internum. Postmediana primo his parallela a costa ad inflexionem inter venas 5 et 6, inde cum medianu convergente et ipsam ad plicum tangente, hine incrussata et ad murginem internum verticali. Subterminali medianae parullelu sed obsoletu prueter dentes binos ad venas 5 et 6 et alium ad plicum dorsalem. Margine denticulato, nigro marginuto; ciliis pallidis. Posticis, antemediana lincola nigra transversa juxta basim indicata; mediana illam anticarum continuante, rectu, lunula cellulari nigra: postmediana sinuata; subterminali a costa convexa usque ad plicam, exinde recta. Margine ut in anticis. Infra: rubescenti-brunneo uniformi; lunula cettulari nigra, intensa, in omnibus alis, item fascia submarginali nigra, ad costas rivida, dein obsoleta: costis luleo tinctis maxime in anticis et nigro parce strigulatis.

Tête, thorax et pattes gris brunâtre pâle; le cou, en dessous de la tête, ainsi que la base extrême des palpes blancs. (Abdomen absent). Ailes gris brunâtre pâle, nuagées de blanchâtre et de brun rougeâtre léger, et strices de même. Aux antérieures, autémédiane commencant par une tache noire à la côte, ensuite convexe jusqu'au pli, puis oblique et presque droite jusqu'au bord interne, avec de légers festons marqués par de petits renslements noirs sur la médiane, le pli et la nervure 1; cette ligne est précédée en dedans d'une sorte de ligne estompée ou ombre brun rougeâtre pale qui lui est parallèle, précédée elle-même de petits nuages blanchâtres. Un trait noirâtre à l'extrémité de la cellule, mal défini. Ombre médiane parallèle à l'antémédiane dans sa direction générale, très vivement festonnée sauf de la nervure 2 au bord interne. Postmédiane parallèle d'abord aux deux lignes précédentes, de la côte au coude situé entre les nervures 5 et 6, les festons à peine indiqués dans cette région excepté par quelques petites dents noires faisant saillie en dedans; après le coude, cette ligne se rapproche de l'ombre médiane qu'elle touche sur le pli, puis elle s'en écarte légèrement en descendant presque verticalement au bord interne; dans cette dernière partie elle est épaissie. La postmédiane est suivie d'une ombre brun rougeâtre, suivie elle-même de nuages blanchâtres, reproduisant ainsi à l'extérieur la disposition mentionnée à l'intérieur de l'antémédiane. Subterminale parallèle à l'ombre médiane, mais peu marquée sauf par deux dents sur les nervures 5 et 6 et un feston sur le pli dorsal. Bord festonné et liseré de noir; franges claires. Postérieures avec une antémédiane droite, transversale, près de la base; ombre médiane droite, prolongeant celle des supérieures; une lunule cellulaire noirâtre; postmédiane régulièrement sinueuse, obsolète à la côte, se renforçant ensuite progressivement jusqu'au bord interne. Subterminale peu marquée et arrondie de la còte au pli discal, droite ensuite. Bord comme aux supérieures.

Dessous brun rougeâtre uniforme, avec, aux quatre ailes, une forte lunule noire, une bande marginale très noire près de la côte, puis réduite au delà à l'état d'ombre peu visible; la côte teintée de jaune, surtout aux supérieures et légèrement striée de noir.

Une ♀ prise à Curepipe, par M. P. Carié, en décembre 1906. Une seconde ♀, marquée: Maurice, G. Antelme, est plus pâle notamment en dessous, mais elle est un peu défraîchie, cette différence peut tenir à son état.

#### URANIIDAE

Epiplema melanosticta, n. sp. (pl. 4, fig 2). — Q. Exp. al.:

48 mm. Flavescenti grisco argillaceo pallido, squamulis nigris teriter insperso. Anticis integris, margine externo rotundato; costa nigro strigulata et quinque maculis nigris majoribus, initium linearum indicantibus, notata, Antemediana duobus punctis nigris indicata videlicet in vena 1 et ad marginem internum; mediana itidem duobus punctis indicata. Versus finem cellulae, punctis vagis nigris, maculas ordinarias effingentibus; postmediana fascia absque squamis nigris notata; subterminali macula apicali brevi, furcata, et inde oblique aliquot maculis nigris, quarum prima notabilior, efformata. Posticis inter venas 4 et 7 excavatis, signo M brevi nigerrimo ad finem cellulae; antemediana et postmediana ad marginem abdominalem notatis; linea marginali plumbea quam praecedunt aliquot signa nigra maxime ad terminos excavationis. Infra : anticis pallidioribus, squamis brunneis et nitentibus respersis; quibusdam interruptis lineis in cellula, margine interno albidiore; posticis adhur pallidioribus, aliquot brunnescentibus strigulis notatis maxime apicem versus. Capite, corpore, pedibus concoloribus.

Gris jaune argileux clair, finement saupoudré d'écailles noires et de quelques paillettes pâles à léger reflet métallique, marqué en outre de quelques petites taches noires au passage des lignes ordinaires dont le tracé complet peut à peine se distinguer. Ailes antérieures entières, bord externe arrondi; la côte marquetée de stries noires avec cinq taches noires plus fortes au début des lignes; antémédiane marquée par deux petits points noirs sur la nervure et au bord interne : deux points noirs un peu plus loin, semblablement disposés, paraissent appartenir à l'ombre médiane; un petit groupe de taches un peu estompées, noires, vers l'extrémité de la cellule représentent les taches ordinaires; au delà, le parcours de la postmédiane, presque droite, se distingue en clair par suite de l'absence complète ou à peu près d'écailles noires; enfin subterminale marquée par une courte tache apicale fourchue suivie obliquement d'une série de petites taches noires dont la première est très forte, la seconde moins et les autres souvent à peine visibles. Ailes inférieures échancrées entre les nervures 4 et 7; une marque très noire, en forme de M court, à l'extrémité de la cellule; lignes antémédiane et postmédiane marquées dans la région abdominale; une ligne marginale plombée, précédée de quelques lunules noires plus fortes aux deux extrémités de l'échancrure.

En dessous, supérieures plus pâles, saupoudrées d'écailles brunâtres et de paillettes luisantes; la cellule traversée par quelques fragments de bandes brunâtres, le bord interne plus blanc; inférieures encore plus pâles avec quelques tines hachures brunes et noires, particulièrement dans la région du sommet. Tête, pattes et corps concolores; palpes légèrement obliques, le troisième article gros, un peu spatulé.

Une série d'exemplaires ♀ pris aux dates suivantes : Chaland, août 4904; septembre 4904; 14 octobre 4910. — Curepipe. 2 décembre 4914; 15 novembre 4908; avril 1907.

Il semble en résulter qu'il existe deux époques d'apparition : printemps et été (août-décembre); puis automne (avril).

Un exemplaire (Chaland, septembre 1904) a le disque très fortement saupondré de brun noirâtre et les lignes y sont encore plus diffuses. Le dessous ne participe pas à ce rembrunissement.

#### PYRALIDAE

#### GRAMBINAE

Crambus emmerezellus, n. sp. (pl. 1, fig. 8). — Exp. al.: 24 mm. Anticis cinereis brunneis squamis inspersis, striga alba alam dividente a basi ad cilia: puncto nigro ad cellulae finem, duabus strigis fuscis transversis infra cellulam quarum proxima basi latior, altera arctior. Ante marginem duabus lineis transversis, paulo infra costam leviter angulatis: ultra illas linea nigra costam non attingente et ante strigam albam evanescente, et, infra strigam quatuor strigis nigris brevibus super venas; linea marginali brunnea: ciliis griseo-nitidis. Posticis grisescentibus. Infra: anticis griseo brunneis uniformibus: posticis ut supra. Capite, thorace, abdomine griseo-brunneis, infra pallidioribus item et pedibus.

Ailes supérieures gris cendré, saupoudrées de brunâtre, divisées longitudinalement par un trait blanc qui s'étend jusqu'à la frange et est entaillé d'un point noir à l'extrémité de la cellule; au-dessons de la cellule deux traits estompés noirâtres, transversaux, le plus près de la base épais, le second plus étroit. Près du bord externe l'aile est traversée par deux lignes brunes, fines, parallèles, légèrement coudées à la hauteur du trait blanc, un peu épaissies près du bord interne : au delà, près de l'apex, une petite tache noire bordée latéralement de blanc, ne touchant pas la côte et se continuant par une petite ligne foncée un peu tremblée qui cesse au trait blanc; au-dessous de celuici, quatre traits noirs, courts, sur les nervures ; une ligne brune marginale. Frange gris brunâtre, traversée par des lignes plus foncées. Ailes inférieures grisatres. Dessous des supérieures gris brunatre uniforme, ailes inférieures semblables au dessus; franges plus claires. Tête, thorax, abdomen en dessus gris brunâtre; corps en dessous et pattes plus claires.

Cette espèce ressemble à *C. sparseltus* Wlk. par la nature des dessins, mais en diffère entièrement par leur disposition.

De nombreux exemplaires m'ont été communiqués par M. P. Carié. Curepipe, 8, 20, 22, 24 décembre 1906; 2 janvier 1904; 4 mai 1914; Chaland, 2 août 1912, 45 novembre 1912; 29 décembre 1911.

Je dédic cette espèce à M. D. D'EMMEREZ DE CHARMOY, entomologiste du Département d'Agriculture à l'Île Maurice; d'après lui, elle vit sur les Graminées comme ses congénères et a été un véritable fléau pour les gazons, en 4912, à Quatre-Bornes et à Vacoas, localités voisines de Curepipe (centre de l'Île).

#### PHYCITINAE

Spatulipalpia pectinatella, n. sp. (pl.1, fig. 42, 42 a, 42 b). — \$\iiiists\$, \$\iiists\$, \$-Exp. al.: 25 mm. \$-\iiists\$. Capite leviter excavato in vertice; antennarum primo articulo incrussato, secundo densissime squamato; inde antennis angulosis et dein arcuatis, pectinatis usque ad 1/3 ante extremitatem. Palpis magnis, erectis, frontem non tangentibus, secundo articulo valde squamato, tertio sat longo; patpis maxillaribus flabelliformibus. Capite, thorace et tribus primis abdominis segmentis rubrobrunneis: reliquis segmentis, inferiore corporis parte et pedibus grisescentibus. Anticarum parte costali flavescenti pallide grisea, interna rubro-brunnea; antemediana aliquot squamis rubris in regione costali flavida indicata; ad finem cellulae macuta fusca unde lineola vaga, rubra, versus costam ascendit: venis aliquot squamis rubris indicatis; posticis hyalinis, linea marginali brunnea.

 $\bigcirc$ . Alis anticis angustioribus, rubro-brunneis. Palpis labialibus fere ut in  $\circlearrowleft$ ; antennis simplicibus.

Le genre *Spatulipalpia* paraît contenir déjà un nombre notable de variations, principalement dans la conformation des antennes. L'espèce présente en fournit un nouveau type, à savoir celui des antennes pectinées.

J. Tête légèrement excavée sur le dessus du vertex; antennes ayant le premier article épais, le second portant en dessus un gros bourrelet cylindrique d'écailles, puis la tige de l'antenne forme un angle en se relevant et est ensuite régulièrement arquée et pectinée; les pectinations, longues d'abord, diminuent progressivement et cessent un tiers avant l'extrémité. Palpes labiaux très grands, relevés, dépassant notablement la tête; le premier article assez écailleux, le second prolongé vers le devant par une sorte de lame courbe formée d'écailles de façon à déterminer une cavité en avant de la tête qu'ils ne

touchent pas; le troisième article de longueur notable, droit, peu écailleux; palpes maxillaires appliqués contre le second article des palpes labiaux, en forme d'aigrette squameuse épaisse. Pattes et dessous des ailes antérieures sans caractères spéciaux.

Ailes supérieures partagées, chez le J. longitudinalement en deux régions. la moitié costale jaunâtre pâle, la moitié dorsale rouge brun. Ces deux régions ne sont pas nettement séparées, la teinte jaunâtre projetant quelques indentations dans l'autre; et quelques traces rouges traversant la région jaune, notamment vers la position ordinaire de la première ligne qui est de plus marquée sur le pli dorsal par un point noir un peu éclairé de blanc en dedans. A l'extrémité de la cellule une tache noirâtre un peu massive et irrégulière d'où part une traînée rougeâtre un peu oblique vers la côte. Quelques traits rouges sur les nervures. La frange concolore traversée un peu avant la tin par une ligne plus claire et précédée d'une ligne jaune festonnée. Ailes inférieures hyalines, jaunâtres, à reflets irisés, la frange plus claire précédée d'une ligne brunêtre à sa base; les écailles de la frange sont teintées de rougeâtre à l'apex.

Tête, thorax, ptérygodes et les trois premiers anneaux de l'abdomen en dessus brun rouge, le reste de l'abdomen, le dessous du corps et les pattes grisâtres.

La ♀ a les ailes antérieures plus étroites, plus uniformément brun rouge, la région costale jaune étant entièrement envahie par la couleur de la région dorsale. Palpes labiaux semblables à ceux du ♂. un peu plus clairs comme coloration, le troisième article plus effilé. Antennes simples.

Deux ♂, trois ♀, Mondésert, mars 1905.

La chenille de cette espèce vit, en février, sur l'Anona squamosa D. C. (« atte » à l'île Maurice, « pomme cannelle » aux Antilles) dont elle enveloppe les feuilles de ses toiles au point de les cacher entièrement; on la trouve aussi parfois sur quelques autres espèces d'Anona, mais elle leur semble moins nuisible.

#### PYRAUSTINAE

Glyphodes Duponti, n. sp. (pl. 4, fig. 44). — Exp. al.: 28 mm. Capite supra albido; collari albo brunneoque intersecto; scapulis albis linea nigra notatis; abdomine fulvo-brunneo cum lineis albis; pilis analibus nigro-brunneis; palpis albis, duabus lineis nigris signatis. Infra: corpore albo; coxis albis cum duobus punctis nigris; tibiis albis introvsum, nigris extrorsum, cum annulo nigro distati in mediis et

ultimis pedibus; tarsis fulvis cum primo articulo incrassato, puncto nigro ornato in primis pedibus. Alis anticis fulvis, cum quinque fasciis albis nigro marginatis; fasciis fulvis interpositis nulla linea fusca notatis ut est in G. stolali Gn. Prima fuscia ad basim oblique truncata; secunda et tertia parallelis; macula discocellulari alba et infra ipsam macula parva alba inter venas 1 et 2; quarta fascia marginem internum non uttingente; fascia fulva ipsam consequente non erecta ut in G. stolali sed introrsum arcuata; quinta fascia item arcuata el continua a costa ad marginem internum; linea nigra submarginali simplici. Posticis basi late hyalina; lunula discocellulari fulva in linea nigra a costa fere ad ungulum analem; lineis marginalibus, illas anticarum continuantibus. Infra: similiter at obscurius signata.

Cette belle espèce ressemble d'une manière générale à Glyphodes stolalis Gn., mais elle est plus claire dans l'ensemble et les lignes sont un peu différemment courbées.

Tête marquée de blanc en avant et en arrière des antennes, fauye clair au milieu; collier entrecoupé de blanc et de brun noir; ptérygodes blancs avec une ligne longitudinale brun noir. — chez G. stolalis les ptérygodes sont marqués d'une ligne fauve centrée de noir; abdomen brun fauve marqué de deux lignes sous-dorsales blanches; touffe anale brun noir. Palpes blancs, rayés d'arrière en avant de deux lignes noires. Dessous du corps blanc; cuisses blanches marquées de deux points noirs; tibias blancs en dedans, noirs en dehors, ceux des 2º et 3º paires marqués d'un anneau noir terminal; tarses gris fauve. ceux de la première paire avec le premier article épais, portant une touffe d'écailles en dedans et marqués d'un point noir. Ailes antérieures d'un fauve clair, traversées de cinq bandes blanches qui sont bordées de lignes noires; les handes fauves intermédiaires non divisées par une ligne brune comme chez G. stolulis; la première bande occupe la base, elle est tronquée obliquement; les deux bandes blanches suivantes sensiblement à bords parallèles; au delà se trouve une tache blanche disco-cellulaire accompagnée plus bas d'une tache blanche au-dessous de la nervure 2; la quatrième bande blanche est située un peu au delà mais n'aboutit pas au bord interne; cette disposition est la même que chez G. stolalis, mais tandis que chez cette dernière espèce la bande fauve suivante se redresse verticalement, ici elle s'infléchit légèrement au contraire vers la base; cette même bande fauve est semée centralement de quelques écailles noirâtres, mais qui ne forment pas une ligne définie comme chez G. stolulis. La cinquième bande blanche est étranglée chez G. stolalis par le contact entre les bandes

fauves qui la limitent; ici. au contraire, elle est étroite mais complète; la région marginale est traversée par une ligne noire légèrement conveve. Un liseré marginal noir. La frange est endommagée, elle semble être brune avec quelques espaces blancs.

Inférieures: base largement hyaline avec une lunule fauve sur une trainée noire, fine, droite, qui va rejoindre l'extrémité de la première baude fauve; celle-ci étroite, bordée de noir mais sans ligne centrale noire, suivie de lignes blanches, noires, fauves, faisant exactement la suite de celles du bord des supérieures; toutes ces lignes marginales et submarginales un peu courbes, parallèles au bord, an lieu d'être droites comme chez *G. stolalis*. Frange blanche. En dessous, dessins semblables, mais plus foncés et plus ternes.

Un of et une Q de cette jolie espèce, prise par M. R. Dupont, à l'île Marianne (Seychelles), dans la forêt.

Glyphodes mascarenalis J. de Joann. (Ann. Soc. ent. Fr., [1906], p. 482, pl. 9, fig. 12).

Cette espèce a été fréquemment observée par M. P. Carié, en trois localités: Curepipe, 47 octobre 4912; 47 novembre 4912; 27 novembre 1940; 25, 28 décembre 4940; 9 janvier 4941; 9 février 4940; juillet 4904. — Ceci montre déjà une saison d'été (octobre à février) et une apparition en hiver (juillet). — Le Réduit (400<sup>m</sup>), 49 janvier 4942; 20 février 4942; 20 avril 1912. Ceci prolonge la saison jusqu'en avril. Enfin Mondésert (niveau de la mer), ici la chenille a été élevée sur un Hibiscus (sp.?) et des éclosions ont été obtenues aux dates: 40 juin 4942, 48 juillet 4942. C'est l'éclosion d'hiver.



P. S. — Après la rédaction de ce travail, je me suis aperçu que le Crambus que j'ai nommé emmerezellus devait être considéré comme une variété de l'espèce décrite des Seychelles par M. T. BAINBRIGGE-FLETCHER (Trans. Linn. Soc. London, [4910], p. 297, pl. 47, fig. 4), sous le nom de C. seychellellus. Le nom d'emmerezellus peut cependant être conservé pour désigner une variété bien distincte. L'auteur signale en effet chez seychellellus typique « a subterminal pale reddishfuscous transverse striga, indistinct towards costa, but well marked on dorsal half ». Cette striga est ce que j'ai désigné par l'ensemble de deux lignes transverses subterminales. Chez emmerezellus, ces deux lignes sont bien marquées depuis lu côte jusqu'au bard interne, tandis que chez seychellellus typique elles sont obsolètes ou même absentes dans la partie costale. Certains exemplaires de l'Île Maurice présentent, de

fait, cette dernière particularité, mais un bon nombre appartient à la forme emmerezellus, tandis que d'autres font la transition.

M. P. Carié m'a communiqué de nouvelles séries où je note les détails suivants : l'espèce se trouve également à la Réunion; elle a été observée à Salazie en mai (5 ex.) et juin (4 ex.); elle atteint là une fort grande taille, 25 millim., tandis qu'à Maurice elle varie de 48 à 23 mill.

Les dates de captures suivantes peuvent être ajoutées à celles citées plus haut : Chaland, 2 août (Carié) et Phænix, août (d'Emmerez).

Il peut enfin être intéressant de noter ici que. d'après les renseignements qui m'ont été fournis par M. P. Carié. les deux Graminées qui composent le gazon à l'Île Maurice et qui, par suite, doivent former là la nourriture de C. seychellellus et de sa variété emmerezellus, sont Cynodon dactylon Pers. et Zoysia pungeus Wild.

#### EXPLICATION DE LA PLANCHE 1.

- 1. Eriopus Cariei, n. sp.
- 2. Epiplema melanosticta, n. sp.
- 3. Eublemma pyrosticta J. de Joann.
- 4. Trichypena quadra, n. sp.
- 5. Rivula dispar, n. sp. J.
- 6. — Q.
- 7. Hypena hemiphāca, n. sp.
- 8. Crambus seychellellus Fletch. var. emmerezellus, n. var.
- 9. Lophoruza mascarena J. de Joann.
- 10. Synopsia distinctaria, n. sp.
- 11. Aracoptera obliquifascia J. de Joann.
- 12. Spatulipalpia pectinatella, n. sp.
- 42ª tête.
- 42<sup>b</sup> antenne.
- 43. Coremia eugraphata, n. sp.
- 44. Glyphodes Duponti, n. sp.